



Saphia GUERESCHI  
Secrétaire générale SNICS-FSU

Paris, le 2 avril 2020

A  
Monsieur Olivier Veran  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75350 Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, au nom de mon organisation syndicale, le SNICS-FSU -majoritaire à 58% chez les infirmier.es de l'Education nationale- de vous interpeller à propos des difficultés que rencontrent nos collègues pour participer à la mobilisation générale contre le COVID-19 via la réserve sanitaire.

La profession infirmière est massivement engagée dans la lutte contre le COVID-19 dans tous les secteurs d'activités et sur tous les territoires. Les soignant.es se battent chaque jour pour sauver des vies et vous affirmez d'ailleurs que la société ne peut se passer d'eux-elles.

Le 1<sup>er</sup> avril, lors de la mission d'information parlementaire, vous appeliez solennellement et publiquement tous-tes les soignant.es, infirmier.es, médecins à « *envisager de s'inscrire dans les dispositifs de réserve qui leur sont ouverts. Les régions qui font face avec beaucoup de courage et de détermination ont vraiment besoin de tous les soignants disponibles sur le reste du territoire* ».

Cette réserve sanitaire, qui vient renforcer les équipes de soignant.es qui se battent au quotidien contre le coronavirus, a vu ses effectifs passer de 21 000 à 40 000 en quelques jours ce qui signe un engagement professionnel et citoyen exceptionnel.

Cependant, les infirmier.es de l'Education nationale rencontrent des difficultés à s'inscrire sur ce dispositif et reçoivent parfois des instructions contradictoires les empêchant d'être mobilisé.es dans les régions fortement impactées par le virus.

*"Les réservistes exerçant un métier pour lequel il existe un ordre professionnel doivent impérativement pouvoir justifier de leur inscription à cet ordre pour l'année 2020 (carte de l'ordre ou justificatif de paiement de cotisation). Si tel n'était pas le cas, merci de ne pas répondre à cette alerte. Pour les réservistes qui exercent leur profession uniquement dans le cadre de la Réserve sanitaire, l'inscription à l'ordre professionnel reste obligatoire mais la cotisation à l'ordre n'est pas due."*  
Voilà une réponse qu'une collègue a reçu de la réserve sanitaire...

.../...



Nous tenons à vous faire part de notre indignation de profiter de cette crise sanitaire très anxiogène pour contraindre les infirmier.es à s'inscrire à l'ordre national infirmier.

A l'instar de nos collègues hospitalier.es, légitimes et applaudis.es chaque jour par la population, la majorité des infirmier.es de l'Education nationale refuse toujours massivement leur inscription à cet ordre.

Nous vous demandons de lever sans plus tarder cette injonction afin que toutes les infirmier.es puissent s'engager dans la lutte contre le COVID 19 qui frappe durement notre pays.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Saphia Guereschi

*En copie à Monsieur Jean Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse*